

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

7 avril 2008

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2008 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : M. Michel LeBel, maire
Mme Margot Perreault, conseillère
M. Francis Plourde, conseiller
M. Bruno Castonguay, conseiller
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Louis-Marie Bastille, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Suzanne Pelletier assiste à la session.

La prière est faite par la directrice générale adjointe, Suzanne Pelletier.

2008-04-0060

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La session est ouverte à 20 h 04, Michel LeBel, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue. Louis-Marie Bastille, maire suppléant, souhaite la bienvenue au maire, Michel LeBel.

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Bruno Castonguay, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0061

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, d'adopter l'ordre du jour ;

◆ En ajoutant au point, Affaires nouvelles, les sujets suivants :

- 9.1 Achat de publicité, Spécial « Athlètes de chez nous »;
- 9.2 Signataires autorisés – entente 15-0232 avec le ministre des Transports
relative aux responsabilités de la gestion des ponts;

◆ En laissant le point, Affaires nouvelles, ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0062

Dépôt du rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2007

Madame Christine Desrosiers, de la firme comptable Mallette S.E.N.C. présente et commente le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2007.

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Francis Plourde, d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-04-0063

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 3 mars 2008

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 3 mars 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2008-04-0064

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Francis Plourde;

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de mars 2008 au montant de 73 583.67 \$.

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-04-04**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le résumé des décisions prises durant le mois mars 2008, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directrice générale et secrétaire-trésorière	47 330.16 \$
Coordonnateur des services techniques	968.81 \$
Contremaître de voirie	6 448.12 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2008 au montant de 52 729.62 \$

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-04-04.1**

2008-04-0065

4.3 Transferts budgétaires

ATTENDU que des transferts budgétaires ont été nécessaires pour rendre conforme à la réalité, l'état financier au 31 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde, d'approuver les transferts budgétaires au 31 décembre 2007, dont chaque membre du conseil a reçu une copie conforme à même le cartable préparatoire de la session.

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-04-04.2**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Michel LeBel.

Le résumé de la correspondance est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-04-04.3**

2008-04-0066

Demande de participation à la « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » de la Société Alzheimer

La Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent a entrepris, dans les MRC de son territoire, l'organisation de la **Marche de la Mémoire** qui se tiendra dimanche le 25 mai 2008. L'activité a pour but d'amasser des fonds qui permettront d'accroître les services offerts aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à leurs proches. Le comité de Rivière-du-Loup invite donc la Municipalité de Saint-Modeste à s'inscrire ou à encourager son personnel à

s'inscrire à titre de « marcheur élite » au coût de 10\$ qui devient un don à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Alain Boucher, d'offrir un don de 20 \$ à la Société d'Alzheimer.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

2008-04-0067

Officialisation du Centre des Loisirs – Centre Guillaume Bastille

Note : Louis-Marie Bastille, conseiller, se retire de la Discussion.

Depuis son tout jeune âge, l'athlète modestois, Guillaume Bastille, accumule les honneurs dans la discipline sportive de patinage de vitesse - courte piste.

En 2006, il a été couronné Athlète masculin de l'année de niveau national pour le Bas-Saint-Laurent. Il est également médaillé de bronze au relais aux Championnats du monde junior 2005 et est membre de l'équipe Talent 2014.

Afin d'honorer ce jeune athlète, les élus municipaux désirent que l'OTJ de Saint-Modeste porte le nom Guillaume Bastille.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, déclare officiellement que l'OTJ de Saint-Modeste portera à compter de ce jour, le nom de « **CENTRE RÉCRÉATIF GUILLAUME BASTILLE** » en l'honneur de l'athlète modestois, Guillaume Bastille.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2008-04-0068

Demande d'augmentation de salaire – Rémi Dubé

ATTENDU qu'en l'absence du contremaître de voirie, Michel Jalbert et du coordonnateur des services techniques, Daniel Martel, Rémi Dubé, journalier conducteur doit assumer les tâches et fonctions de ceux-ci;

ATTENDU que de plus, Rémi Dubé, journalier conducteur, a suivi avec succès le programme de qualification d'opérateur en eau potable, classes; P3b, P6a et P6b;

EN CONSÉQUENCE, après analyse des tâches effectuées par Rémi Dubé depuis août 2007, ainsi que l'accroissement de ses responsabilités, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Bruno Castonguay, de nommer Rémi Dubé, « Adjoint aux opérations » et qu'il bénéficie à compter de ce jour d'un salaire hebdomadaire de 680 \$;

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2008-04-0069

Taux horaire versé pour les services de Francis Castonguay

ATTENDU qu'afin de permettre aux employés affectés aux opérations de déneigement, de se reposer, la municipalité a dû faire appel à monsieur Francis Castonguay, ancien employé affecté au déneigement de la municipalité;

ATTENDU que Francis Castonguay depuis son départ de la municipalité a toujours démontré beaucoup de disponibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, de rémunérer les heures de travail effectuées par Francis Castonguay, soit 16 heures, au même taux horaire qu'il avait à son départ de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Rapport des conseillers

2008-04-0070

Formation d'un comité d'analyse de projet

ATTENDU qu'à la suite du colloque sur le développement, plusieurs idées ou attentes des citoyens ont été retenues pour être réalisées dans un avenir rapproché;

ATTENDU que de ce fait la Municipalité de Saint-Modeste aura à analyser et à parrainer différents projets;

ATTENDU qu'afin de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins de la collectivité, les membres du conseil municipal désirent créer un comité, constitué de différents intervenants du milieu;

ATTENDU que ce comité aura comme mandat de recommander au conseil municipal, le ou les projets à privilégier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, en vertu de l'article 82, du Code municipal;

▶ de créer le « **COMITÉ D'ANALYSE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT** » ;

▶ que celui-ci soit constitué des représentants suivants :

- Municipalité de Saint-Modeste;
- Corporation de développement;
- Caisse Populaire de Viger;
- CLD;
- Comité de la famille;
- Commission Scolaire;
- Pépinière de Saint-Modeste;

▶ ce comité devra déposer au Conseil municipal les rapports d'analyse des projets qui leurs seront soumis;

▶ aucun rapport de ce comité n'aura d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil à une session régulière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2008-04-0071

7.1 Constitution d'un comité de sélection pour le poste de technicien (ne) en loisirs

ATTENDU qu'à la suite de l'appel de candidature pour combler le poste de technicien (ne) en loisirs, plusieurs offres ont été reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de constituer un comité de sélection pour étudier les différentes offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Francis Plourde, que le comité de sélection soit constitué des membres

suivants :

- Bruno Castonguay, conseiller responsable aux Loisirs;
- Lucien Gendron, conseiller;
- Margot Perreault, conseillère;
- Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2008-04-0072

7.2 Club VTT L'Est-Quad, demande de circulation à l'année

Le Club VTT, L'Est-Quad, demande à la Municipalité de Saint-Modeste, par voie d'adoption d'un règlement municipal, la permission de circuler à l'année sur différentes routes municipales du territoire;

ATTENDU que des autorisations ont été données, conformément à la *Loi sur les véhicules hors route*, par voie de résolution, pour le secteur du Chemin de l'Aulnière et de la route Poitras;

ATTENDU que ces résolutions seront renouvelables à compter de septembre 2008;

ATTENDU que des évènements survenus durant les dernières années démontrent que le Club de VTT, L'Est-Quad restreint le droit de circuler des contribuables de la Municipalité de Saint-Modeste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, de ne pas accéder à la demande du Club de VTT, L'Est-Quad pour les routes suivantes :

- Route Beaulieu;
- Chemin Têtu;
- Rue de l'Église sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0073

7.3 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix pour la reconnaissance de la route 295

La Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix demande l'appui de la Municipalité de Saint-Modeste afin que la route 295, traversant les municipalités de Saint-Médard, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Éloi, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphane, Saint-Modeste jusqu'à Saint-Antonin soit reconnue au réseau routier supérieur.

ATTENDU que les membres du conseil municipal sont en accord avec la demande de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Lucien Gendron, d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix au ministère des Transports pour inscrire la route 295 (référence : secteur Saint-Modeste, à la rue Principale) au réseau routier supérieur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0074

7.4 Demande de subvention amélioration du réseau routier

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent terminer définitivement cette année, l'asphaltage du rang de la Seigneurie, soit un peu moins de deux kilomètres;

ATTENDU qu'un tel projet coûterait près de 80 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, de demander une aide financière au député de Rivière-du-Loup et chef officiel de l'opposition, monsieur Mario Dumont, afin de terminer l'asphaltage du rang de la Seigneurie, soit un peu moins de deux kilomètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0075

7.5 Octroi d'un droit de passage à Câble MRV

Note : Alain Boucher, conseiller, se retire de la discussion.

ATTENDU que le terrain qui a été vendu en 1990, par monsieur André Boucher à « Câble MRV », ne peut communiquer directement, sans servitude, à la rue Boucher ou à la rue de l'Église sud;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste, possède maintenant le terrain contigüe à celui de « Câble MRV » pour l'avoir acquis de la Société d'Aqueduc de Saint-Modeste;

ATTENDU qu'au moment de la vente de cette parcelle de terrain, monsieur André Boucher avait créé en faveur du terrain, une servitude active réelle et perpétuelle de passage à pied, en voiture ou autrement sur une partie du lot 14-B;

ATTENDU que la Société d'Aqueduc de Saint-Modeste avait également octroyé, en 1990, un droit de passage à « Câble MRV » avec possibilité de transférer la servitude ailleurs sur le dit terrain ;

ATTENDU que monsieur Boucher désire aujourd'hui, morceller et mettre en vente, le lot 14-B-P et que le droit de passage qui grève le terrain, selon lui, peut nuire à la vente, de ce fait, il demande donc à la municipalité d'agrandir la superficie du droit de passage qui avait été octroyé à l'époque par la Société d'aqueduc à « Câble MRV » afin de lui permettre de retirer les droits de passage qui grèvent son lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendon, d'autoriser « Câble MRV » à utiliser l'accès principal au terrain du poste de pompage, pour accéder à leur propriété et y travailler.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2008-04-0076

7.6 Offre de service pour la numérisation du plan de zonage de la municipalité

ATTENDU que la cartographie du plan de zonage date de 1991 et qu'elle est maintenant désuète;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est à même d'effectuer la numérisation à jour du plan de zonage de la municipalité pour un montant de 550 \$ et que pour un montant supplémentaire de 350 \$ elle offre l'accompagnement dans les démarches d'adoption de ce nouveau plan en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Bruno Castonguay, d'accepter l'offre de service de la MRC de Rivière-du-Loup pour la numérisation du plan d'urbanisme ainsi que l'offre d'accompagnement des procédures d'adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0077

7.8 Proclamation de la Semaine nationale de la Santé mentale dans notre municipalité
SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2008

ATTENDU que la Semaine de la santé mentale se déroulera du 5 au 11 mai, partout au Canada et qu'au Québec, elle portera l'appellation la semaine antistress;

ATTENDU que l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-Saint-Laurent inc., parraine les activités de la Semaine de la santé mentale pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que le slogan « être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde! » invitera la population Bas-Laurentienne à acquérir des outils pour se conscientiser à la place de chacun (ami, parent, collègue, employeur) face à son influence sur le maintien de la bonne santé mentale individuelle et collective ainsi qu'aux actions pour gérer efficacement leur stress;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron, que le maire, Michel LeBel, proclame, par la présente, la semaine du 5 au 11 mai 2008 : **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Modeste et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à mettre fin aux préjugés et à s'attaquer au stress qui détruit leur qualité de vie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0078

7.9 Demande de remboursement de la part de la dette du réseau Audet

Un propriétaire de terrain dans le secteur du 3^e rang demande aux membres du conseil municipal, de lui rembourser depuis 2006, la taxe pour le service de la dette du réseau Audet et ce, en considération que la municipalité ne peut lui raccorder au service d'aqueduc une partie de ses terrains, malgré le fait qu'il est dans la zone 01-H, étant reconnue pour avoir les services d'aqueduc;

ATTENDU que la municipalité n'est pas en mesure, pour le moment, de brancher lesdits terrains, au réseau d'aqueduc Audet et ce considérant le refus du ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Louis-Marie Bastille;

- ▶ de rembourser intégralement, à ce propriétaire, depuis 2006, la compensation demandée pour le remboursement du capital et des intérêts sur l'emprunt 240 (Acquisition du réseau Audet), soit le somme de 288.97 \$;
- ▶ de ne pas facturer la compensation pour le remboursement du capital et des intérêts sur l'emprunt 240 (Acquisition du réseau Audet), sur le compte de cette unité d'évaluation et ce jusqu'à ce que le ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs autorise la municipalité à desservir cette unité d'évaluation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0079

7.10 Reconnaissance municipale de la rue Rose-Henri

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, prévoit qu'une municipalité locale peut adopter toute mesure non réglementaire, pour ouvrir ou fermer une route ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste, a acquis par acte notarié, la rue Rose-Henri, le 28 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, de décréter l'ouverture de la rue Rose-Henri.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0080

7.11 Demande de congé périodique sans solde

La directrice générale et secrétaire-trésorière demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de s'absenter périodiquement sans solde de son travail. Elle s'assurera de voir à ce que la qualité de son travail n'en soit pas affectée et que la gestion des dossiers se poursuivent normalement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, à s'absenter périodiquement, sans solde.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0081

7.12 Adhésion 2008-2009 à l'URLS Bas-Saint-Laurent

L'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent du Bas-Saint-Laurent, sollicite l'adhésion de la Municipalité de Saint-Modeste pour l'année 2008-2009.

ATTENDU qu'en devenant membre, la Municipalité peut bénéficier de différents programmes et services offerts auprès de leur organisme;

ATTENDU que les actions de l'URLS du Bas-Saint-Laurent sont orientées de façon à soutenir les initiatives, à coordonner des événements rassembleurs, à former des intervenants, à harmoniser les actions et à concerter les intervenants dans le respect de la dynamique bas-laurentienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, d'adhérer à l'URLS Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2008-2009, au coût de 100.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0082

7.13 Motion de félicitation aux employés affectés au service de déneigement

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Francis Plourde, de féliciter les employés affectés au déneigement pour la qualité de leur travail durant les dernières tempêtes de neige.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Note : Michel LeBel, maire, demande à Louis-Marie Bastille, maire suppléant, de poursuivre la session, car il éprouve des difficultés à se concentrer.

2008-04-0083

7.14 Demande de soutien financier dans le cadre de la « Tournée des Attraites et des Arts de la région de Rivière-du-Loup

La Tournée des Attraites et des Arts de la MRC de Rivière-du-Loup, demande un soutien financier à la Municipalité de Saint-Modeste pour les aider à compléter avec succès leur première édition de *La tournée des Artistes et des Artisans de la région de Rivière-du-Loup*.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, de ne pas participer financièrement à *La tournée des Artistes et des Artisans de la région de Rivière-du-Loup* pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJET DE RÈGLEMENT

8.1 Avis de motion pour procéder à la numérotation civique de la rue Rose-Henri

Lucien Gendron donne avis de motion, qu'un projet de règlement, pour procéder à la numérotation civique de la rue Rose-Henri, sera présenté, au cours d'une session ultérieure, du conseil en vue de son adoption.

8.2 Avis de motion pour adopter une limite de vitesse pour la rue Rose-Henri

Margot Perreault donne avis de motion, qu'un projet de règlement, pour adopter la limite de vitesse de la rue Rose-Henri, sera présenté, au cours d'une session ultérieure, du conseil en vue de son adoption.

Note : Michel LeBel, maire quitte la session à 20 h 45.

9. AFFAIRES NOUVELLES

2008-04-0084

9.1 Achat de publicité, Spécial « Athlètes de chez nous »

Le journal Info Dimanche publiera, comme l'an dernier le spécial « Athlètes de chez nous ». Ce spécial tout en couleurs comprendra un publiereportage avec photos de chacun des athlètes.

Il sollicite donc la Municipalité de Saint-Modeste, afin de souligner les performances sportives de Guillaume Bastille.

Il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, d'acheter un espace de (4 X 30) au coût de 195 \$ plus les taxes applicables, afin de souligner le dévouement sportif de Guillaume Bastille, dans le cadre du spécial « Athlètes de chez nous ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-04-0085

9.2 Signataires autorisés – entente 15-0232 avec le ministre des Transports relative aux responsabilités de la gestion des ponts

ATTENDU l'entente à intervenir entre le ministre des Transports et la Municipalité de Saint-Modeste concernant les responsabilités de la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

ATTENDU cette entente est conforme aux volontés du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, que le maire suppléant, Louis-Marie Bastille et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Modeste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2008-04-0086

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault, de lever la session à 21 h 10.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suzanne Pelletier, g.m.a.
Directrice générale et

Louis-Marie Bastille,
Maire suppléant

Secrétaire-trésorière adjointe